



FICHE DE SUPPORT D'INSCRIPTION aux Virées du Samedi
Organisées en 2016 par le Yacht Club International de Saint-Raphaël -YCISR-

La « Virée du samedi » est une sortie d'entraînement à la régata réservée aux bateaux habitables skippés par des membres du YCISR ou des clubs voisins ayant leur siège à Saint-Raphaël ou à Fréjus, titulaires d'une licence FFV de l'année en cours comportant un visa médical, présents ou représentés au briefing tenu la veille au siège du YCISR. Chaque bateau ou skipper doit être inscrit sur le site du YCISR avant le briefing.

Skipper: Nom :	
Prénom :	
N° de licence FFV :	

Bateau	Nom :	
	N° de voile :	
	Série :	
Certificat de jauge OSIRIS	Oui :	Non :
Groupe HN	Net :	Brut :

Le skipper du bateau affirme respecter les conditions d'inscription rappelées ci-dessus. Il est entièrement responsable de l'équipage qu'il embarque à son bord ainsi que de son embarcation. Il prend la mer sur sa seule décision et est seul juge des circonstances qui conduiraient à quitter éventuellement la sortie d'entraînement avant le passage de la dernière ligne d'arrivée. Dans ce dernier cas il s'engage à prévenir immédiatement l'organisateur sur l'eau par VHF ou téléphone.

Il ne pourra d'aucune façon, pour quelque sinistre ou préjudice que ce soit, rechercher la responsabilité du YCISR ou de l'un ou plusieurs de ses dirigeants et bénévoles.

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement intérieur du YCISR applicable à toutes les activités non inscrites au calendrier de la FFV, la licence est obligatoire pour les skippers et / ou propriétaires, facultative pour les équipiers ou invités à bord (Dans tous les cas il appartient au skipper ou au propriétaire de décharger le YCISR de toute responsabilité relative aux autres personnes à bord). La signature ci-dessous vaut décharge pour l'année 2016.

Lu et approuvé, signé le :

Signature :